



Municipalité de
**SAINT-
CÉLESTIN**

INFO CITOYEN

Bureau municipal :

*510, rue Marquis
Saint-Célestin J0C 1G0
Tél. : (819) 229-3745*

Courriel : info@saint-celestin.net

Site internet : www.saint-celestin.net

Mot de la Mairesse

Bonjour à tous,

Les travaux sont déjà bien entamés dans les champs et plusieurs d'entre nous entrerons dans la période dans les foins ou bien c'est déjà fait!



Le 9 avril dernier, vos conseiller(ère) Mireille et Thomas ainsi que moi-même étions à la deuxième édition de la Soirée des Gardiens du Terroir qui a comme mission d'amasser des fonds pour le Fonds de santé psychologique pour les producteurs agricoles du Centre-du-Québec. Tout comme

l'année passée, notre municipalité était partenaire de l'évènement. Plusieurs prix ont été remis durant la soirée et j'ai eu l'honneur de remettre le prix municipal à notre MRC, la MRC de Nicolet-Yamaska, pour son projet de bandes riveraines élargies. Plusieurs producteurs sur notre territoire font partie de ce projet avec la MRC qui apporte plusieurs bienfaits pour l'environnement.



Dans un autre ordre d'idée, je souhaite faire appel aux artistes de notre municipalité. À titre d'élue du conseil de la MRC, je fais partie du comité Culture stratégique Nicolet-Yamaska et du conseil d'administration de Culture Centre-du-Québec. J'adore la culture mais je ne suis pas une artiste! Je souhaite créer un comité pour faire des projets culturels dans notre municipalité. Le prochain dépôt de projet au fond culturel de la MRC est le 17 août prochain et il y aura deux dépôts de projet en 2027 auxquels j'aimerais que notre municipalité participe. Je vous reviens cet automne pour la formation du comité. Si vous souhaitez en discuter avant, vous pouvez m'écrire à maire@saint-celestin.net.

J'aimerais souligner que jeudi, le 4 juin dernier, nous avons célébrés le 20ième anniversaire de la création du service incendie de Saint-Célestin ainsi que les 35 ans de service pour la municipalité de notre inspecteur municipal, Jean-Marc Leclerc.

Plus d'information et d'images seront détaillées dans le prochain Info-Citoyens.

Cet info-citoyens estival est une mine d'or d'information, conservez-le précieusement!

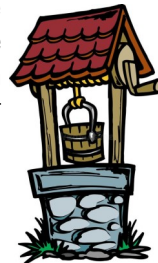
Votre conseil vous souhaite un très bel été!

Sandra

Programme d'aide en matière d'environnement



Désirant aider ses citoyens à conformer leur installations septiques et à pouvoir s'approvisionner en eau potable, le conseil municipal a adopté en 2024 le règlement 2024-12 et à la séance de juin dernier, le règlement 2025-03. Ces règlements permettent à la municipalité de prêter un montant maximal de 25 000 \$ pour l'installation d'une installations septiques et un montant maximal de 15 000 \$ pour



l'installation d'un puits. Ces prêts sont remboursables sur une période maximale de 15 ans à un taux d'intérêts annuel de 5 %.

Vous pouvez consulter les règlement sur le site internet de la municipalité au : <https://www.municipalites-du-quebec.com/st-celestin/f-reglements-1.php>

Réduisez vos déchets avec un déménagement écolo :

Triez le superflu.
Donnez et vendez.
Allez à l'écocentre.
Utilisez vos bacs, valises et sacs pour réduire les boîtes.

Après : dépliez vos boîtes et placez les dans votre bac bleu, un peu à la fois.

Déménagement SOYEZ PRÊTS!



RIGIDBNY

Inspection en bâtiment

Nous désirons vous rappeler que depuis le 1er janvier 2026, **les demandes de permis de construction / rénovation, doivent être acheminées à Mme Anne-Marie Désilet**, dont voici ses coordonnées.

Les demandes envoyées à M. Jean-Marc Leclerc risquent d'avoir un suivi tardif ou pas de suivi du tout. Les messages de la boîte courriel inspecteur@saint-celestin.net sont rarement consultés.

Nous vous remercions de votre collaboration!

Anne-Marie Desilets

**Inspectrice en bâtiments et
en environnement**

819 519-2997, poste 2223

F. 819 519-5367

am.desilets@mrcny.qc.ca

www.mrcny.qc.ca

257-1, rue de Mgr-Courchesne,
Nicolet (Québec), J3T 2C1

CCU—poste vacant

Le Comité de consultation en urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le Conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ainsi que sur les demandes de dérogations mineures.

Le CCU est un groupe de travail composé d'un membre du Conseil municipal et de quatre résidents choisis par ce dernier pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme. Présentement, un poste est vacant.

Pour combler le poste, le citoyen recherché doit être résidant de la municipalité de Saint-Célestin et avoir la qualité d'électeur, le mandat est d'une durée de deux ans.

Les recommandations et les avis du CCU permettent au Conseil municipal de profiter de la contribution d'élu et de citoyens, lesquels peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la municipalité et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire.

Si vous êtes intéressé à faire partie du CCU, contactez le bureau municipal par courrier électronique à info@saint-celestin.net



Feu en plein air



Le règlement sur la prévention et la protection contre les incendie (règlement 2016-06) oblige toute personne à obtenir un permis auprès du directeur incendie (819-384-9946) avant de faire un feu à ciel ouvert. Il y a plusieurs conditions à respecter dont l'indice de feu de la SOPFEU que vous pouvez consulter à l'adresse internet suivante: <https://www.sopfeu.qc.ca/carte/zone-centre-du-quebec/>

En ce qui concerne les feux de foyer, les spécifications exigées pour un foyer sont également expliquées dans le règlement 2016-06 que vous pouvez consulter sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante:

<https://www.municipalites-du-quebec.com/st-celestin/f-reglements-2.php>

Profitez des belles soirées d'été sécuritairement!

Fonds culturel de la MRC de Nicolet-Yamaska



Le Fonds culturel de la MRC de Nicolet-Yamaska vise à soutenir les initiatives de médiation culturelle qui contribuent à la vitalité du territoire. Il permet de dynamiser la vie culturelle locale, de soutenir la participation citoyenne à la vie culturelle et de favoriser l'accès à la culture pour toute la population de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Aide financière : Contribution entre 1 000 \$ et 4 000 \$, couvrant jusqu'à 80 % du coût total .

Demandeurs admissibles : Artiste ou artisan, professionnel ou en voie de professionnalisation, Entreprise, organisme, travailleur autonome, intervenant culturel ou coopérative, Municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska, conseil de bande ou services dépendants directement des municipalités ou du conseil de bande du territoire, résident du territoire ou groupe de résident, ayant des intérêts culturels, artistiques ou patrimoniaux;

Date limite de dépôt : 17 août 2026

La page web du fonds : <https://tourismenicoletyamaska.com/repertoire/fonds-culturel-2026/>

Pour toute information : Julie Provencher, Analyste financière – 819 519-2997 poste 2240 – j.provencher@mrcny.qc.ca

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Conformément à l'article 176.2.2. du *Code municipal du Québec*, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 de la Municipalité de Saint-Célestin a été déposé à la séance du Conseil tenue le 4 mai 2026. Ces états financiers ont été audités par le Groupe RDL Drummondville sencl. Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Célestin au 31 décembre 2025, conforme aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Voici un résumé du rapport financier incluant le budget pour l'année 2025 :

	Budget	Réalisations municipales	Réalisations consolidées
Revenus	1 582 650 \$	1 878 250 \$	1 919 980 \$
Dépenses	(1 836 665 \$)	(2 405 621 \$)	(2 426 012 \$)
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement	220 000 \$	401 567 \$	401 914 \$
Gain (perte) sur cession / vente d'immobilisation		9 970 \$	9 970 \$
Remboursement de prêt (règlement 2024-12)		17 721 \$	17 721 \$
Affectations	34 015 \$	490 445 \$	492 806 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	0 \$	392 332 \$	416 379 \$

Le rapport financier de la Municipalité de Saint-Célestin, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 présente donc un excédent de 392 332 \$ et un excédent consolidé de 416 379 \$.

Au 31 décembre 2025, l'excédent accumulé non affecté non consolidé (communément appelé le surplus cumulé) s'établit à 607 899 \$. L'excédent cumulé affecté (montant réservé pour l'équilibre budgétaire de l'année 2026) est de 262 415 \$. Les montants réservés (communément appelés réserves financières) vont comme suit : 15 098 \$ réservé pour les prochaines élections, 48 693 \$ réservé pour les équipements du service incendie (règlement 2023-08), 202 903 \$ réservé pour le programme d'aide en matière d'environnement (règlement 2024-12) et 300 000 \$ attribué au fond de roulement (règlement 2025-05).

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2025 :

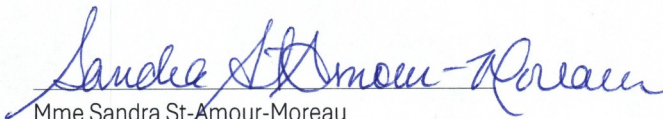
Le maire a reçu une rémunération de 9 600.00 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 4 800.00 \$, une rémunération supplémentaire de 5 780 \$ de la MRC de Yamaska-Nicolet à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1 137 \$

Pour l'année 2025, chaque conseiller a droit à une rémunération de 2 700 \$ et une allocation de 1 350 \$ ainsi qu'à une rémunération de 50 \$, accompagnée d'une allocation de 25 \$, pour leur présence à des comités qui ne sont pas déjà rémunéré. Au total, les conseillers ont reçu une rémunération de 16 540 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 8 270 \$.

Madame Sandra St-Amour-Moreau a reçu une rémunération supplémentaire de 1 312 \$ et une allocation de dépenses de 656 \$ de la RIGIDBNY.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal au 819-229-3745 ou par courrier électronique à info@saint-celestin.net.

Au nom de vos élus du Conseil municipal,



Mme Sandra St-Amour-Moreau
Mairesse de la Municipalité de St-Célestin



Municipalité de
**SAINT-
CÉLESTIN**

Fermeture du bureau municipal

Prenez note que le bureau municipal sera fermé:

Le **24 juin** en raison de la Fête nationale

Le **2 juillet** en raison de la Fête du Canada

Du **17 juillet au 2 août** pour les vacances estivales!



PROGRAMME ANNUEL DE GESTION DE LA VÉGÉTATION

Chaque année, le CN est tenu de contrôler la végétation sur ses emprises. La gestion de la végétation contribue à diminuer les risques d'incendies et à améliorer l'efficacité des inspections le long de la voie. Le programme de désherbage n'est pas mis en œuvre pour des raisons esthétiques.

Afin d'assurer la sécurité de l'exploitation ferroviaire, le CN effectuera son programme annuel de désherbage le long de ses voies au Québec. Un professionnel accrédité (Davey Tree Expert Company of Canada, Ltd., 1 800 465-6367) appliquera des herbicides sur les voies et autour de celles-ci (principalement le long de la zone de ballast/gravillonnée de 24 pieds). Toutes les distances de retrait concernant l'épandage des produits – notamment à proximité des habitations, des milieux aquatiques et des sites municipaux d'approvisionnement en eau – seront respectées.

Le CN utilise uniquement des herbicides qui sont approuvés pour l'utilisation au Canada et dans la province où ils seront appliqués.

Le programme devrait se dérouler d'avril à octobre 2026.

Le corridor ferroviaire du CN est une propriété privée dont l'accès au public (en dehors des endroits prévus à cet effet) ainsi que toute activité, incluant la cueillette de végétaux, y sont strictement interdits en tout temps, et ce, en conformité avec la Loi sur la sécurité ferroviaire de Transports Canada.

Consultez le site www.cn.ca/vegetationfr pour plus de renseignements, ou communiquez avec la ligne de renseignements généraux du CN, à contact@cn.ca ou au 1 888 888-5909.



Ne laissez pas les insectes gâcher votre été!

Avec le retour des beaux jours, moustiques, mouches noires, guêpes et tiques reprennent aussi leurs activités! Si la plupart des piqûres sont bénignes, certaines peuvent entraîner des réactions plus importantes ou transmettre des maladies, comme la maladie de Lyme.

Prévenir les piqûres

Quelques gestes simples peuvent faire une grande différence :

- ⇒ Porter des vêtements longs et de couleur pâle lors de vos randonnées.
- ⇒ Appliquer un chasse-moustiques approuvé contenant du DEET ou de l'icaridine (en respectant les instructions).
- ⇒ Éviter les zones boisées ou à hautes herbes, surtout à l'aube et au crépuscule.
- ⇒ Utiliser des moustiquaires pour dormir ou profiter de l'extérieur.

Soulager les réactions

En cas de piqûre, nettoyez la zone à l'eau et au savon. Appliquez une compresse froide pour réduire l'enflure et soulager les démangeaisons. Évitez de gratter pour ne pas provoquer d'infection. Certaines personnes peuvent développer une réaction allergique plus grave (enflure importante, difficulté à respirer, étourdissements). Dans ce cas, consultez un professionnel de la santé rapidement ou appelez le 911.

Et les tiques?

Inspectez toujours votre corps après une activité en nature. Si vous trouvez une tique, retirez-la avec une pince fine, sans la tordre, puis conservez-la dans un contenant propre. Notez la date et le lieu où vous vous êtes fait piquer. Après avoir retiré la tique, appelez Info-Santé 811. L'infirmière vous indiquera si vous devez consulter un professionnel de la santé. Un traitement préventif pourrait vous être offert en pharmacie selon votre situation. Les tiques peuvent être porteuses de la maladie de Lyme. Le risque est accru dans certaines régions du Québec considérées comme « zones endémiques ». Pour en apprendre plus, visitez le [site Web de l'INSPQ](http://Web.de.l'INSPQ).

Même si les insectes font partie de l'été, ne les laissez pas vous empêcher de profiter du plein air!

Pur plus de conseils, visitez le ciusssmcq.ca/été.

Collecte de sang

MARDI 23 JUIN
14 h à 20 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE OTJ ST-CÉLESTIN
450, rue Marquis



PRENDRE RENDEZ-VOUS
hemaquebec.ca
1 800 343-7264

Où consulter

pour votre santé et celle de vos enfants



MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska

Vous êtes préoccupé par votre santé?

Info-Santé

Une **infirmière** peut répondre à vos questions concernant votre santé ou celle de vos enfants.

Un appel permet souvent d'éviter de se rendre inutilement à la clinique ou à l'urgence.

Laissez votre numéro pour conserver votre rang, le système vous rappellera lors de votre tour.

Disponible 24 h/24
811, option 1

Pharmacien

- Infections/réactions de la peau
- Allergies saisonnières
- Symptômes urinaires ou vaginaux
- Suivi de diabète
- Renouvellement de certains médicaments

Consultez votre pharmacie habituelle

Points de services locaux

Dépistage

Streptocoque A (mal de gorge), COVID-19, influenza, cancer colorectal.

Vaccination

COVID-19, influenza, vaccins pour enfants de 4 ans et plus et adultes.

Prises de sang

Rendez-vous :
clicsante.ca
1 833 519-4741

Professionnels spécialisés

Optométriste

Problème soudain aux yeux, conjonctivite, changement de vision.

Physiothérapeute

Maux de dos, entorses, étourdissements, problèmes de développement moteur chez l'enfant.

Dentiste

Accident, douleur aux dents.

Consultez un professionnel près de chez vous

Vous avez un problème non urgent?

CLSC

Soins infirmiers courants

- Soins de plaies
- Retrait de sutures ou d'agrafes
- Soins de stomie
- Entretien de sondes urinaires
- Administration de médicaments par injection
- Santé sexuelle (clicsante.ca)
- Autres services disponibles

Prendre rendez-vous :
Bécancour : 819 298-2144
Forterville : 819 287-4442
Nicolet, Christ-Roi : 819 293-2071
Pierreville, Lucien-Shoener :
450 568-2712, poste 57248

Cliniques médicales et GMF

Si vous avez un médecin de famille

- Prenez rendez-vous pour un problème de santé qui dure depuis un certain temps ou une urgence mineure
- Des plages horaires pour des urgences mineures sont offertes par chaque clinique

Prendre rendez-vous et informations cliniques médicales de Bécancour
clicssmq.ca/gmfby/

Cliniques d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS)

Avec ou sans médecin de famille

- Infection urinaire
- Infection respiratoire
- Infection chez les bébés et les enfants
- Mal de gorge
- Otite
- Santé sexuelle (clicsante.ca)
- Autres services disponibles

Drummondville, Plessisville et Trois-Rivières (Cloutier)
RVSQ.gouv.qc.ca

Options si vous n'avez pas de médecin de famille

Guichet d'accès à la première ligne (GAP)

Votre condition sera évaluée et vous serez dirigé vers le professionnel approprié.

811, option 3
gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca

Rendez-vous santé Québec (RVSQ)

Prenez rendez-vous dans l'une des cliniques médicales sans rendez-vous.

RVSQ.gouv.qc.ca

Services d'aide psychosociale



Info-Social

Pour discuter avec un professionnel concernant une situation difficile

- Anxiété
- Violence conjugale
- Problème de consommation (alcool et drogue)
- Idées suicidaires
- Problèmes familiaux

Disponible 24 h/24
811, option 2

CLSC

Obtenez des services psychosociaux pour des problèmes qui persistent

- Détresse
- Crises d'anxiété fréquentes
- Difficulté à surmonter votre quotidien
- Idées suicidaires
- Autres services disponibles

Bécancour : 819 298-2144
Fortierville : 819 287-4442
Nicolet, Christ-Roi : 819 293-2071
Pierreville CLSC Lucien-Shooner :
450 568-2712, poste 57248

Autres ressources

Signalement DPJ

1 800 567-8520

Pour signaler un enfant ou une famille en difficulté

Centre de prévention du suicide

1 866 APPELLE (277-3553)

www.suicide.ca

Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés

1 888 489-2287

www.lignemaltraitance.ca

SOS Violence conjugale

1 800 363-9010

www.sosviolenceconjugale.ca/fr

Jeunesse et Familles / Tel-Jeunes

1 800 263-2266 (téléphone - 7 h à 2 h)

1 514 600-1002 (texto - 8 h à 22 h 30)

www.teljeunes.com/Accueil

Autres ressources / Interligne

Écoécoute active et réalités LGBT
Téléphone, clavardage, texto, courriel
www.interligne.com

Ligne Parents

1 800 361-5085

Parent Québec

Pour parler de tout à tout moment

www.ligneparents/LigneParents

Ligne d'écoute espoir

Pour tous les peuples autochtones du Canada

1 855 242-3310

Info-aide violence sexuelle

1 888 933-9007

www.infoaideviolencesexuelle.ca

Dépendance et toxicomanie

Drogues : aide et référence

1 800 265-2626

www.aidedrogue.ca

Anorexie et Boulimie Québec

1 800 630-0907

anequebec.com

Service InfoDiabète

1 800 361-3504

www.diabete.qc.ca

Votre vie est en danger ou vous avez besoin de soins immédiats?

Il est important de se rendre à l'urgence si vous présentez les signes et symptômes suivants :

- Douleur à la poitrine
- Difficulté respiratoire
- Forte douleur abdominale
- Symptômes neurologiques (AVC, convulsions, somnolence anormale, confusion)
- Traumatismes tels qu'une fracture

Bébé de 3 mois et moins avec une température rectale égale ou supérieure à 38 degrés



Urgence

Rendez-vous à l'hôpital le plus près de votre domicile ou

téléphonez au 911.

Centre Antipoison du Québec 1 800 453-5060



Plus d'information sur où consulter
ciussmcq.ca/ouconsulter



Avoir à cœur la protection des travailleurs, j'embarque.



**Semaine nationale de sensibilisation
à la sécurité des travailleurs routiers**

8 au 14 juin

Bâtir  l'avenir

Québec 

Activités et événements à venir!!!!

- 23 juin — Collecte de sang
- 6 juillet—Séance du conseil
- 9 juillet — Jeudis en chansons
- Du 16 au 19 juillet — Festival du Blé d'inde de Saint-Célestin